

9 février 1847

Mariage Jean Marill x Angélique Barris

L'an mil huit cent quarante sept et le neuf février à dix heures du matin en notre maison commune par devant nous Thadée COSTE, maire officier de l'état civil de la commune de Las Illes et de La Selva, canton de Céret, département des Pyrénées-Orientales, sont comparus **Jean Marill** cultivateur âgé de vingt-neuf ans, né à Céret le dix juin mil huit cent dix-sept comme il conste par son acte de naissance inséré au présent registre, garçon majeur domicilié à la *métairie dite dels Quintassos* sise dans le territoire de la commune de Las Illes, fils de **Joseph MARILL**, cultivateur, vivant ici présent et consentant et de **Marie TRILLES**, sans profession vivante, ici présente et consentante, domiciliés à la susdite commune d'une part ; et **BARRIS Angélique**, âgée de vingt six ans née à Las Illes le cinq mars mil huit cent vingt un comme il conste par son acte de naissance qui se trouve dans les registres de la commune de Las Illes, domiciliée avec ses père et mère à la susdite commune, fille d'Antoine BARRIS, propriétaire, vivant ici présent et consentant et de Marie-Thérèse DOMANJO sans profession vivante ici présente et consentante d'autre part : lesquels **Jean Marill** assisté de **Joseph MARILL son père et de Marie TRILLES, sa mère** et Angélique BARRIS nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune de Las Illes, savoir la première le vingt quatre janvier mil huit cent quarante sept à onze heures du matin, et la seconde le trante un du même mois, de la même année à onze heures du matin comme il conste par les publications couchés dans le registre à le destiné, aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requisition après avoir donné lecture de toutes les pièces mentionnées et du chapitre VI du titre de code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jean MARILL et Angélique BARRIS sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé en présence de Jean GUISET, propriétaire et de Jean ERRE brassier et de **Joseph MARILL frère du contractant** et de François JUSTAFRE cultivateur tous domiciliés à Las Illes, lesquels requis de signer après lecture à eux faite, ont déclaré ne savoir le sieur François JUSTAFRE a signé avec nous.

F.JUSTAFRE.

T.COSTE.

Note (JP): *métairie dite dels Quintassos = actuel Mas dels Quintassos situé au nord de Las Illas.*

5 mars 1821

Naissance de Thérèse, Marie, Angélique Barris

L'an mil huit cents vingt un, et le cinq du mois de mars, à une heure après midi. Par devant Nous Bonaventure JUSTAFRE Maire Officier de l'état civil de la commune de Las Illas, canton de Céret, département des Pyrénées-Orientales, est comparu **Antoine BARRIS**, propriétaire, âgé de vingt six ans, habitant en cette commune, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de **Thérèse, Marie, Angélique**, née ce jourd'hui à sept heures du matin, de lui déclarant, et de Marie-Thérèse DOMANJO mariés. Les dittes déclarations, et présentation faite en présence de Joseph LAPORTA brassier, âgé de quarante ans, et de Jean PICAMAL aussi brassier, âgé de trente six ans, habitants à Las Illas. Ce dernier oncle de l'enfant, lesquels avec le dit comparant ont déclaré ne savoir signer de le requier après que lecture leur a été faite du présent acte.

Source: Marthe Martin" martheonthenet@hotmail.com

25 février 2003